

Le partenariat entre l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Jura et l'Association du Patrimoine Rural Jurassien

L'Association du Patrimoine Rural Jurassien et l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Jura partagent la même vocation de sauvegarde du patrimoine, dans le domaine rural pour l'une et celui des sapeurs pompiers pour l'autre.

Les deux associations considèrent que la présence de deux musées rue de la Goulotte à Saint Aubin, permettant de présenter l'ensemble de ce patrimoine sur un même site, est de nature à renforcer mutuellement leur intérêt et leur attractivité auprès du public.

Afin de renforcer ce pôle d'attractivité et de susciter l'intérêt du public, les deux associations ont donc conclu un partenariat destiné à harmoniser le fonctionnement des deux musées.

Dans la convention signée par les deux présidents le 25 avril 2010, les partenaires posent comme principe de base :

- une ouverture concomitante des musées ;
- l'offre d'une visite commune avec deux tarifs distincts ;
- une publicité commune.

Afin de régler toute les questions d'organisation et de fonctionnement entre les deux musées, la convention a institué un comité paritaire de gestion, placé sous l'arbitrage du maire de Saint Aubin. Ce comité de gestion a comme mission d'établir chaque année un programme détaillé pour la saison à venir, notamment le calendrier des manifestations et les prix des billets d'entrée ainsi qu'un rapport annuel d'activité et de gestion.

A l'instar de son partenaire du patrimoine rural, l'Union Départementale a adhéré à Juramusées et donc au dispositif de Pass musées qui offre une réduction de 20 % pour les entrées individuelles, sur les deuxième, troisième et quatrième entrées, la cinquième étant gratuite.

Au-delà des droits et obligations inscrits dans la convention, les partenaires mettent tout en œuvre pour offrir au public une visite de qualité tant du patrimoine rural que celui des sapeurs pompiers. Une belle promenade dans le passé.

